

Association Tennis de Méry-sur-Cher

RÈGLEMENT 2016- 2017

ABONNEMENT

- **Seuls les résidents de Méry-sur-Cher** peuvent bénéficier d'une adhésion, ainsi que leurs ascendants et leurs descendants

- Ne peuvent se trouver sur le court que les joueurs membres possédant un badge de couleur **BLEU** actualisé pour l'année en cours de l'Association de Tennis de Méry

- Les tarifs 2016- 2017 :

Couple	: 30 €	14/16 ans	: 10 €
Individuel	: 20 €	moins de 14 ans	: 5 €

A ce prix vient s'ajouter une caution de 8 € pour le badge (au premier abonnement uniquement)

- **A titre exceptionnel et par parrainage**, des NON résidents peuvent bénéficier d'une adhésion après acceptation du Président et du Vice Président. Dans ce cas leur cotisation annuelle est majorée de 5 €/an.

RESERVATION A L'ANNEE

- Le court ne peut être retenu au maximum que 48 h à l'avance. Tout badge se trouvant sur le tableau en dehors de ce créneau sera enlevé.

- Ne peuvent se trouver sur des créneaux horaires que des badges actualisés (photo + couleur de l'année)

- **La présence de deux badges est nécessaire pour la réservation d'un créneau horaire**

- Le cours reste ouvert aux joueurs de 8h à 22h.

ASSURANCE

- Afin d'obtenir des cotisations à un prix « raisonnable », l'assurance individuelle n'est pas intégrée dans l'abonnement.

- Chaque adhérent sera couvert par sa propre responsabilité civile en cas d'accident.

- Tout dégât, volontaire ou non, sur le court de tennis, sera à la charge de la personne concernée.

- L'association de Tennis décline toute responsabilité en cas de blessure, de bris de matériel, de perte de matériel, etc....

CIVISME

- Pour des raisons d'entretien du court, cigarettes et chewing-gums sont interdits dans l'enceinte du court, de même que nos amies les bêtes.

LE BUREAU

Contact :

Patrice Le Ponner

06 81 13 22 90

Route des Berthes

Laetita Girard

06 32 69 54 34

96 Rue de l'Eglise